

GUIDE DES SUBVENTIONS DE CLUB



Kiwanis[®]
CHILDREN'S FUND

TABLE DES MATIÈRES



INTRODUCTION

2

Critères d'obtention d'une subvention de club

4

Répartition des fonds

5



CONNAÎTRE VOTRE COLLECTIVITÉ

7

Réaliser une évaluation des besoins de la collectivité

8



FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE CLUB

11

Lettre d'information

12

Demande de subvention

13

Cycle des demandes de subvention

14



RESSOURCES ET ASSISTANCE

15



INTRODUCTION

Les enfants comptent sur Kiwanis. Au Fonds pour les enfants de Kiwanis, nous aidons les Kiwaniens à atteindre les enfants. En fait c'est notre mission : élaborer des ressources qui transforment la bonne volonté et l'idéal des Kiwaniens en des programmes au service des enfants du monde. Nous agissons souvent d'une manière que les clubs Kiwanis seuls ne peuvent pas se permettre.

Dans ce guide, nous fournirons un aperçu du programme des subventions de club et du processus de demande. Nous vous recommandons d'imprimer un exemplaire de ce guide pour l'utiliser lorsque vous travaillez avec nous.

Subventions des clubs

Les subventions de club aident à mettre en place un projet soutenu par un club, qui répond à un besoin des enfants dans votre collectivité ou ailleurs et qui aura des effets bénéfiques sur le long terme.

Le Fonds pour les enfants de Kiwanis conçoit la subvention comme une forme de collaboration. Lorsqu'un club Kiwanis manque de fonds pour un projet de service, la subvention de club peut y remédier. Les projets Kiwanis ne sont pas tous éligibles à une subvention via notre programme.

Poursuivez votre lecture pour savoir si votre projet est éligible.

Critères d'obtention d'une subvention de club

Les clubs Kiwanis doivent être impliqués activement dans les projets bénéficiant d'une subvention. Lorsque votre club initie et dirige un projet, il investit du temps dans le développement, la coordination, la collecte de fonds et la mise en œuvre – à savoir le type d'engagement qui renforce votre impact. Cet engagement renforce aussi l'image de Kiwanis dans votre collectivité.

Votre projet doit :

- Être organisé par Kiwanis. Cela signifie qu'au moins 50 % du travail doit être effectué par des Kiwaniens ou des membres de la famille Kiwanis.
- Répondre à un besoin au sein de votre collectivité. Déterminer ce besoin en réalisant une évaluation des besoins de la collectivité.
- Inclure des programmes qui reviennent au moins une fois par an.
- Prévoir des activités dans au moins un domaine d'une cause du Fonds pour les enfants : santé, éducation ou développement du leadership chez les jeunes.
- Être financé à hauteur de 25 % minimum par votre club.
- Nécessiter au maximum 40 % de financement de la part du Fonds pour les enfants.
- Avoir au moins un partenaire de financement extérieur à Kiwanis, comme une église locale, une école, une organisation à but non lucratif ou communautaire. Les partenaires peuvent endosser divers rôles : faire des dons monétaires ou en nature (par ex. fournitures, espace de stockage ou heures de bénévolat), mais au moins un partenaire doit apporter un financement à votre projet.
- Dépenser l'argent de la subvention dans les 12 mois suivant son attribution.

Pour en savoir plus sur l'évaluation des besoins de la collectivité, rendez-vous en page 7.

Cela peut venir de dons des membres, des collectes de fonds, du compte bancaire du club ou d'une fondation de club.

Des sources de financement diversifiées augmentent la viabilité des projets à long terme. Recherchez [ici](#) des informations sur les sources de financement supplémentaires.

Répartition des fonds

Le Fonds pour les enfants fournira jusqu'à 40 % du coût total d'un projet éligible sélectionné pour le financement. Par exemple, si votre projet coûte 10 000 \$ US, il est éligible à une subvention de club n'excédant pas 4 000 \$.

Votre club doit contribuer au moins à hauteur de 25 % du coût total, soit 2 500 \$ pour l'exemple ci-dessus, mais il peut contribuer davantage.

Enfin, au moins un membre extérieur à Kiwanis doit contribuer financièrement à votre projet. Le montant du financement de ce(s) partenaire(s) peut varier. Dans la demande de subvention, vous pouvez inclure des dons monétaires ou en nature de plusieurs partenaires dans votre budget.

Voici un exemple de budget final pour l'exemple de projet ci-dessus :

Source	Contribution
Contribution du club :	3 500 \$
Fonds pour les enfants :	4 000 \$
Partenaire de financement A :	1 500 \$
Partenaire de financement B :	1 000 \$
Financement et coût total :	10 000 \$

Apprenez comment élaborer un budget en consultant cette [ressource](#) ou bien en prenant connaissance des [exemples de demande de subventions de club](#).

Un projet idéal est :

- **Largement connu.** Un projet de service pour lequel votre club est connu – ou entend se faire connaître – dans l'ensemble de la collectivité. En savoir plus sur le marketing de votre projet [ici](#).
- **Durable.** Un projet que votre club peut perpétuer.
- **Récurrent.** Un projet qui peut être reconduit plusieurs fois, sur le long terme.
- **Reproductible.** C'est un type de projet que les autres clubs et districts peuvent également mettre en place.
- **Axé sur les enfants et la collectivité.** Destiné à rendre plus belle la vie des enfants et de leur collectivité.
- **Il a un fort impact.** Il fait vraiment bouger les choses, dans la vie de nombreuses personnes.
- **Axé sur l'adhésion.** Il contribue à impliquer et à conserver les membres actuels et nouveaux de Kiwanis.
- **Création de réseau.** Il crée un lien fort et durable avec les partenaires de la collectivité.
- **Unique.** Il ne doit pas être en concurrence avec le travail d'une autre organisation de la collectivité. Si quelqu'un d'autre se concentre sur un besoin qui vous tient particulièrement à cœur, envisagez la possibilité d'un partenariat.

Nous ne donnons pas suite aux demandes concernant :

- Des projets n'ayant pas une identité Kiwanis solide ou une implication d'au moins 50 % sur le terrain.
- Des subventions visant à créer des réserves financières ou à financer des projets qui génèrent un profit.
- Des projets terminés ou des dépenses qui ont déjà été réglées, comme des prêts ou des remboursements.
- Des frais d'exploitation ou des salaires de programme et d'institutions établis.
- Des projets pour lesquels un financement du gouvernement local ou d'une autre institution serait plus adapté.
- Un soutien individuel, des événements ponctuels, des parrainages, des bourses scolaires/ universitaires.
- Une recherche scientifique ou des études médicales.
- Des dépenses de formation, voyages ou hébergement.
- Des projets de construction ou des achats de terrains/bâtiments.
- Des projets de clubs Kiwanis qui ne sont pas en règle avec Kiwanis International.



CONNAÎTRE VOTRE COLLECTIVITÉ

Vous êtes un Kiwanien. Vous voulez servir votre collectivité. Mais pour le faire de manière efficace, vous devez savoir de quoi votre collectivité a *besoin*. Réaliser une évaluation des besoins de la collectivité vous aidera à mesurer ces besoins et ce qui doit être fait pour y répondre.

Réaliser une évaluation des besoins de la collectivité

Une évaluation des besoins de la collectivité est essentielle pour le programme de subventions de club. Elle prouve que le travail de votre club est pertinent et nécessaire. En fait, il est important que votre club réalise l'évaluation des besoins de la collectivité plutôt que de se fier aux conclusions d'une autre organisation. Vous apprendrez à mieux connaître la zone que vous servez, qu'il s'agisse d'une ville entière ou d'un petit quartier. Vous apprendrez quelles sont les ressources de la collectivité, vous interagirez avec les habitants de la ville et développerez peut-être de nouveaux partenariats communautaires.

Voici quelques avantages supplémentaires :

- Votre club comprendra mieux les besoins de la collectivité, pourquoi ils existent et comment ils peuvent être comblés.
- Les membres de la collectivité interagiront avec votre club et apporteront des solutions.
- Votre club peut utiliser les données que vous avez recueillies pour plaider en faveur d'autres bailleurs potentiels du projet.
- Les autres organisations et membres de la collectivité peuvent utiliser les données que vous avez recueillies. Elles peuvent servir à éclairer la planification stratégique, contribuer à l'établissement des priorités et à améliorer les programmes existants.

Suivez ces étapes pour réaliser votre propre évaluation des besoins de la collectivité.

Première étape : Définir l'envergure.

Les problèmes qui se posent au sein d'une collectivité sont complexes. Un problème est souvent lié à de nombreux autres et on laisse facilement s'étendre l'envergure des problèmes jusqu'à ce qu'il soit difficile de savoir quoi faire ou par où commencer. N'oubliez pas que vous devez identifier le problème que vous souhaitez résoudre avant de créer un projet pour le traiter.

Commencez l'évaluation des besoins de votre collectivité en identifiant clairement :

- La zone géographique à évaluer
- Les membres de la collectivité concernés

Son envergure dépendra de ce que vous avez décidé. Par exemple, aussi grand qu'une ville ou aussi petit qu'une école dans votre collectivité.

Tout en effectuant vos recherches, demandez-vous toujours si vous dépassez votre zone d'étude initiale. N'oubliez pas que pour être éligible à une subvention de club, votre projet doit aborder au moins un domaine de la cause du Fonds pour les enfants : santé, éducation ou développement du leadership chez les jeunes.

Deuxième étape : Décider si vous souhaitez agir seul ou avec d'autres.

Votre club peut agir seul et vous pouvez mettre en place toutes les activités d'évaluation de la collectivité vous-même – ou bien vous pouvez œuvrer avec des partenaires.

Si vous décidez de collaborer, tournez-vous vers des partenaires comme les entreprises, organisations à but non lucratif, organisations ou fondations locales de la collectivité. En collaborant avec d'autres, vous pourrez obtenir des ressources supplémentaires, impliquer plus de membres de la collectivité et nouer des relations au-delà de votre club.

Troisième étape : Collecter des données.

Collectez des données concernant le besoin de la collectivité que vous avez sélectionné. Veillez à rester dans les limites préalablement définies de votre évaluation.

Il y a différentes méthodes pour collecter les données. Votre club peut déterminer quelles sont les plus adaptées pour vous. Voici quatre exemples :

Réunion avec des membres de la collectivité

Il peut s'agir d'une réunion publique avec des membres de la collectivité que vous conviez à discuter des problèmes, à exprimer leurs préoccupations et à se prononcer sur les besoins et les priorités de la collectivité. Choisissez une heure et un lieu adaptés et faites la promotion de l'événement dans votre collectivité. Fixez un programme et suivez-le.

Groupe de discussion

Alors qu'une réunion avec la collectivité vous fournira les opinions d'un vaste public, un groupe de discussion vous permettra d'entendre le point de vue d'un groupe spécifique, présélectionné. Si votre projet est associé à une école, vous pouvez créer un groupe de discussion incluant des parents, des professeurs et des habitants de la ville. Invitez 6 à 12 personnes et choisissez un membre du club comme animateur. Avec un public plus restreint et plus spécifique, vous pouvez avoir des conversations plus approfondies, veuillez donc préparer des questions ouvertes.

Entretiens

Encore plus individualisés qu'une réunion de la collectivité ou un groupe de discussion, les entretiens vous permettent de parler en face-à-face avec des habitants de la ville. Cela vous permettra de mieux comprendre les opinions individuelles. Il convient de préparer les questions à l'avance, mais ce dispositif permet également d'engager un dialogue approfondi.

Sondage

Avec un sondage, vous pouvez collecter des informations et des opinions des membres de la collectivité en face-à-face ou par courriel, téléphone ou courrier. Veillez à ce que le sondage soit court et simple, sans oublier d'expliquer son objectif, et prévoyez suffisamment de temps pour que les personnes interrogées puissent répondre.

Que vous recueilliez des données en utilisant l'une des méthodes susmentionnées ou que vous choisissiez votre propre méthode, voici quelques conseils utiles :

- Fixez des objectifs.
- Préparez des questions à l'avance.
- Lors des rencontres en personne, choisissez un lieu facilement accessible et une heure pratique.
- Fixez un programme et suivez-le.
- Prenez des notes.

Quatrième étape : Déterminer quelles sont les principales conclusions.

Vous allez probablement collecter beaucoup de données et d'informations sur les besoins de votre collectivité lors de la troisième étape. Analysez ensuite les données pour identifier vos principales conclusions, lesquelles vont :

- Confirmer quels sont les besoins et les atouts de la collectivité.
- Mettre en lumière des tendances significatives.
- Révéler des différences entre les divers segments de la collectivité.

Vous pouvez classer les principales conclusions en catégories pour synthétiser les données. Les catégories les plus courantes sont : points forts, lacunes, opportunités et défis.

Cinquième étape : Établir des priorités et créer un plan d'action.

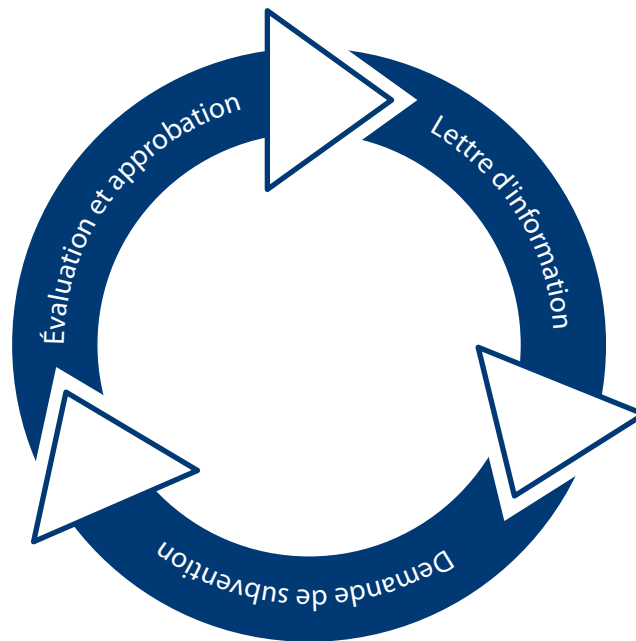
Armé de ces principales conclusions, votre club peut à présent prendre des décisions informées pour répondre aux besoins de la collectivité. Sur la base des principales conclusions, créez un plan d'action incluant les objectifs de votre projet. Déterminez comment vous allez mesurer l'efficacité de votre projet et l'évaluer sur la durée.

Sixième étape : Partager vos conclusions.

Distribuez votre plan d'action – faites profiter la collectivité de vos conclusions. Les membres de la collectivité sont plus susceptibles de soutenir vos efforts s'ils comprennent clairement le travail que vous avez fait et en quoi il répond aux besoins de la collectivité.



FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE CLUB



Lettre d'information

Faire une demande de financement via le Programme de subvention des clubs est un processus en plusieurs étapes qui commence par une Lettre de demande d'informations (LDI). La LDI fournit au Fonds pour les enfants de Kiwanis un aperçu de la manière dont votre club prévoit de répondre à un besoin défini, important de la collectivité dans l'un des domaines suivants : santé, éducation ou développement du leadership chez les jeunes. Elle présente aussi une caractéristique unique dans le secteur philanthropique : une opportunité pour le demandeur d'obtenir un avis de la part d'un bailleur potentiel.

La LDI a été mise en place en 2017. Cette exigence simplifie l'ensemble du processus. Elle initie la discussion et donne une première indication des chances de financement d'un projet, avant que le club n'investisse le temps et l'énergie nécessaires pour une demande plus poussée. Et en rendant l'ensemble du processus plus rapide, elle nous permet d'avoir trois cycles de subvention chaque année.

Vous pouvez optimiser l'efficacité du processus en vous donnant le temps de préparer et de collecter les informations. Sur notre système de demande de subvention en ligne, [Foundant](#), vous fournirez les informations suivantes concernant le projet de votre club :

- Aperçu du projet
- Calendrier
- Budget
- Aperçu des besoins de la collectivité

Le Fonds pour les enfants examine régulièrement les LI. Vous pouvez afficher un aperçu de la LDI [ici](#).

Fonctionnement :

- Suite à l'examen de la LDI, un membre du personnel du Fonds pour les enfants vous contactera. La discussion aide notre personnel à déterminer si le projet répond aux exigences d'éligibilité et s'il est adapté au financement.
- Durant l'appel, on indique au représentant du club si le projet a été retenu et s'il peut poursuivre sa demande de subvention.
- Les clubs invités à effectuer une demande de subvention auront accès au formulaire complet en ligne dans Foundant.
- Prévoyez du temps entre la soumission de la LDI et l'échéance, ainsi vous pourrez vous servir des commentaires pour faire des changements et soumettre une nouvelle version de la LDI si nécessaire.
- En ce qui concerne les clubs non invités à effectuer une demande, on leur expliquera pourquoi le projet proposé ne remplissait pas les critères de financement/d'éligibilité pour passer à la phase de candidature.
- N'oubliez pas, le fait d'être invité à poser candidature ne garantit pas que vous allez recevoir un financement.

En général, l'appel a lieu dans les deux semaines. Veuillez noter que le temps de réponse peut être plus long pendant les périodes de pic d'activité, les périodes de fermeture des bureaux, etc.

Demande de subvention

Si votre projet est approuvé, vous devrez remplir une demande de subvention complète. Le processus de demande de subvention fournit des informations essentielles pour pouvoir prendre une décision informée, basée sur un examen attentif de la demande du club.

Les informations que vous avez fournies dans votre lettre de demande d'informations seront remplies automatiquement ici. Pour certaines questions, vous pourrez fournir des réponses actualisées.

En outre, on vous demandera de répondre à de nouvelles questions au sujet de votre projet :

- Partenariats
- Développement durable
- Interaction avec les membres nouveaux et existants
- Capacité à renforcer l'image de Kiwanis dans votre collectivité
- Mesure des objectifs et impacts

Processus d'évaluation et d'approbation

Une fois que la demande de votre club a été soumise au Fonds pour les enfants, elle est examinée selon les critères utilisés pour toutes les demandes. Les recommandations de financement sont basées sur les résultats obtenus via les [directives d'évaluation](#) et partagées avec le Comité des subventions, qui prend les décisions définitives.

Le montant de la subvention accordée peut être égal ou inférieur au montant demandé.

Les résultats dépendent des critères suivants :

- Accent mis sur un service qui aide aussi le club Kiwanis à renforcer ses effectifs.
- Le projet augmente la valeur de l'expérience des membres via un service direct aux enfants.
- Le projet crée un réseau solide de partenaires qui soutiennent des projets de service.
- Le projet répond à un besoin précis et important de la collectivité.
- Le projet fournit des avantages sur le long terme aux enfants de la collectivité.
- Le projet implique les Kiwaniens dans le développement et la mise en œuvre du service.
- Le projet identifie Kiwanis comme le participant clé au projet.

Cycle des demandes de subvention

Vous pouvez soumettre une lettre de demande d'informations à tout moment de l'année. Référez-vous aux dates ci-dessous pour déterminer le cycle qui correspond le mieux au calendrier de votre projet. Remarque : quand les décisions de financement sont prises, les nouveaux partenaires subventionnés reçoivent leur financement une fois les formalités administratives effectuées.

Pour les décisions de financement du 1er janvier :

- Soumettre la lettre de demande d'informations avant le 1er septembre
- Si elle est approuvée, soumettre la demande complète avant le 1er novembre

Pour les décisions de financement du 1er juin :

- Soumettre la lettre de demande d'informations avant le 1er février
- Si elle est approuvée, soumettre la demande complète avant le 1er avril

Pour les décisions de financement du 1er octobre :

- Soumettre la lettre de demande d'information avant le 1er juin
- Si elle est approuvée, soumettre la demande complète avant le 1er août



RESSOURCES & ASSISTANCE

Le Fonds pour les enfants de Kiwanis est prêt à soutenir votre club tout au long du processus de demande de subvention via ces ressources utiles :

- [Directives d'évaluation](#)
- [Comment utiliser Foundant](#)
- [Guide vidéo : Comment utiliser Foundant](#)
- [Comment élaborer un budget](#)
- [Marketing du projet de votre club](#)
- [Opportunités de financement](#)
- [Demandes d'exemples](#)
- [Projets financés précédemment](#)
- [Foire aux questions sur le programme de subvention des clubs](#)

Le personnel du Fonds pour les enfants de Kiwanis peut également être contacté à l'adresse suivante grants@kiwanis.org. Vous pouvez aussi appeler le numéro 1-800-KIWANIS, poste 225 (États-Unis et Canada), ou composer le +1-317-217-6225 (reste du monde).



Kiwanis[®]
CHILDREN'S FUND